

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **PROX 041-162/18/CT**

### **■ Approbation de la procédure de l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur la Métropole Aix-Marseille-Provence**

#### **Information au Conseil de Territoire**

##### **DGPROP 18/16437/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Par délibération du 19 octobre 2017 la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets qui intègre 4 axes en termes de prévention des déchets. Au sein de ces axes « prévention », la réutilisation / réemploi des textiles, linges de maison et chaussures est un projet prioritaire.

La récupération des textiles, linges de maison et chaussures, dans un objectif de réutilisation, réemploi ou de recyclage, est déjà ancienne mais était jusqu'en 2009 liée à un tissu associatif ou d'entreprises dont l'économie était fragilisée par les aléas du marché. La mise en place d'un éco organisme en charge de la gestion de ces déchets (éco TLC) en 2009 et la contribution financière des metteurs sur le marché a permis de sécuriser la filière.

Depuis plusieurs années les conseils de territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont encouragé les communes membres dans l'implantation de conteneurs à textile sur le domaine public en accompagnement des initiatives privées. Ces actions, initiées dans une démarche de réduction des déchets ont de multiples intérêts :

- économique : chaque vêtement déposé à une association ou dans une borne à un coût nul pour la collectivité. Inversement, les textiles déposés avec les ordures ménagères représentent une dépense de collecte et traitement (coût complet OMR HT/tonne sur AMP de 308 € en 2016),
- social : la filière de collecte et de tri des textiles génère, à tonnage équivalent, un nombre d'emplois plus important que les autres modes de traitement. De plus, certains collecteurs présents sur le territoire portent des centres de tri locaux avec un travail d'insertion (Le Relais sur Marseille 13014, Magreg sur Marseille 13015 et Provence Tlc sur Vitrolles qui emploient au global une quarantaine de personnes). L'implantation de bornes sur notre territoire montre la complémentarité entre les collectes associatives et la récupération par les colonnes d'apport volontaire implantées sur les domaines public et/ou privé.
- environnemental : l'éco organisme permet de garantir plus de 99.7% de valorisation des textiles collectés dont 59,4% sont réutilisés en l'état, 40,3% sont recyclés ou valorisés (9,3% en chiffons, 22,5% en effilochage, 7,5% transformés en Combustibles Solides de Récupération et 1% éliminé avec valorisation énergétique).

Au niveau national chaque habitant achète en moyenne 9.2 kg de textiles par an (vêtements, linge de maison, chaussures) dont 3.2 kg/habitant/an sont collectés pour réemploi/réutilisation/recyclage à partir de 41 700 points de récupération de ces textiles, soit une dotation de 1 point pour 1 600 habitants.

Sur la Métropole Aix-Marseille-Provence près de 750 points de récupération des textiles sont à la disposition des habitants pour donner leurs vêtements-linge de maison-chaussures, soit un point pour

**Signé le 15 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018**

2 500 habitants. Ces points de récupération ont permis de collecter sur 2016 plus de 1.5kg/habitant/an soit 2 700 tonnes sur la Métropole ce qui est important mais inférieur à la moyenne nationale (3.2 kg/habitant/an qui représenterait pour AMP environ 6 000 tonnes). Ce gisement non valorisé, encore conséquent, nécessite de poursuivre la communication sur le tri des textiles mais aussi d'accroître les moyens de tri mis à disposition des usagers.

Les points de récupération sont constitués majoritairement de colonnes d'apport volontaire installées sur le domaine public (61%) mais également de colonnes d'apport volontaire implantées sur le domaine privé et de vestiaires d'associations.

De plus 6 opérateurs de collecte ont été identifiés sur la Métropole dont 3 sont actuellement sous convention avec les Conseils de territoire (Le Relais, Provence Tlc et Eco-Textiles).

L'implantation des colonnes sur le domaine public est régie par des conventions signées par les conseils de territoire. Ces conventions, sauf pour le conseil de territoire Istres Ouest Provence, arrivent à échéance fin 2018.

Cette délibération a donc pour objet d'autoriser le lancement d'un appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires en vue de leur réutilisation sur les conseils de territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec signature d'une convention type relative à l'implantation et à l'exploitation des bornes de récupération des textiles usagés sur le domaine public.

La procédure de l'appel à projets sera la suivante :

- Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets devront retirer le dossier de consultation ;
- A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionnera les candidats, dont le dossier est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation ;
- Les projets sélectionnés seront analysés par un jury composé des vice-présidents déchets des conseils de territoire concernés ainsi que de l'élu Métropolitain délégué aux déchets ménagers. Les candidats pourront être auditionnés par le jury.
- Une fois le ou les opérateurs retenus sur chacun des lots géographiques proposés des conventions d'implantation de ces équipements seront proposés pour une durée de 4 années avec versement d'une redevance d'occupation du domaine public au gestionnaire du domaine (commune ou Métropole) ;  
Ces conventions signées entre le gestionnaire du domaine public, la Métropole et l'opérateur retenu préciseront notamment le rôle des opérateurs : recherche et proposition d'emplacements appropriés en accord avec le gestionnaire du domaine public, gestion des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public, fourniture, installation et entretien des bornes d'apport volontaire, collecte de ces points, suivi qualitatif et quantitatif du gisement capté, tri et envoi du gisement vers les filières de valorisation.  
Chaque responsable de son domaine public reste décisionnaire sur ces implantations et la signature de la convention.
- La mise en œuvre de ces conventions se fera à partir de janvier 2019. Chaque année un bilan sera réalisé des quantités de textiles détournés.

En complément de cette démarche la Métropole engagera des actions de sensibilisation des habitants pour favoriser le réemploi / réutilisation des textiles sur son territoire et encouragera le maillage entre les domaines privé et public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires en vue de leur réemploi / réutilisation représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, en accord avec les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets délibéré en octobre 2017.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de territoire Marseille Provence prend acte de la procédure de l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018